



**LES RÉFORMES DU MARCHÉ
DU TRAVAIL A TRAVERS LES
RECOMMANDATIONS
EUROPÉENNES**

Journée ISST-IREs
Sébastien DUPUCH
29 juin 2017

PLAN

La procédure du semestre européen

Les recommandations pays sur le volet emploi/travail/salaires

Evolution

Mise en oeuvre et suivi ?

Consultation des partenaires sociaux

SEMESTRE EUROPÉEN

Gouvernance économique depuis 2011

Allers retours permanents entre les Etats membres et les institutions communautaires.

Trois grands moments caractérisent le semestre européen :

- la publication par la Commission de l'examen annuel de la croissance en novembre ponctué par les rapports-pays en février
- les programmes nationaux de réforme élaborés par les Etats membres
- les recommandations pays présentées par la Commission en mai et entérinées par le Conseil en juillet.

LES RECOMMANDATIONS PAYS

Un exercice annuel depuis 2011

5 recommandations en 2011 dont 2 pour le marché du travail :

- réduire la segmentation, réviser la LPE, SMIC
- accès à LLL, améliorer le SPE

5 recommandations en 2012 dont 2 pour le marché du travail :

- lutter contre la segmentation, réviser la LPE, SMIC, augmenter la participation à l'apprentissage tout au long de la vie
- allonger durée d'activité des travailleurs âgés, employabilité des jeunes, apprentissage, accompagnement plus performant des SPE

LES RECOMMANDATIONS PAYS

6 recommandations en 2013 dont 1 pour le marché du travail et 1 sur la compétitivité qui reprend celle sur le SMIC

- mettre en œuvre l'ANI, lutter contre la segmentation, réforme de l'assurance chômage, taux d'emploi des travailleurs âgés, participation des adultes à LLL, appui personnalisé par le SPE, améliorer transition école-travail

7 recommandations en 2014 dont 2 sur le marché du travail

- lutter contre la rigidité du marché du travail, AME, assurance chômage

- modernisation de l'enseignement et formation professionnels, PAMT, apprentissage

LES RECOMMANDATIONS PAYS

6 recommandations en 2015 dont 3 sur le marché du travail :

- maintenir les réductions du cout du travail, reformer le processus de formation des salaires, SMIC (reco 3)
- seuils (reco 4)
- réformer le droit du travail (reco 6), dérogation aux dispositions juridiques générales, réforme assurance chômage

5 recommandations en 2016 dont 2 portent en partie sur le marché du travail :

- coût du travail, SMIC, reformer le droit du travail (reco 2)
- liens éducation marché du travail, apprentissage et FP avec un accent sur les peu qualifiés, assurance chômage

LES RECOMMANDATIONS PAYS

2017 : 4 recommandations dont 1 porte sur le marché du travail : améliorer l'accès au marché du travail des demandeurs d'emploi, notamment les moins qualifiés et personnes issues de l'immigration

Accent nouveau mis sur les non natifs de l'UE

Toujours le SMIC ! Et les seuils...

EVOLUTION DES RECOMMANDATIONS

Les premières années, de plus en plus détaillées, avec un pic en 2013 2014 et 2015, les recommandations proposées sont assorties de suggestions de réformes très poussées, notamment en 2013, 2014 et 2015

Accent mis sur la formation et le service public de l'emploi les premières années puis plus rien ou presque

Pression de plus en plus forte sur le coût du travail, alarmiste sur l'assurance chômage et de plus en plus pressant sur le droit du travail en 2015

Plus concis en 2016 et 2017 avec une inflexion cette année, le texte ne pointe pas « les rigidités » et ne recommande plus « une réforme du droit du travail »

SUIVI

2013: La recommandation reconnaît que la loi de sécurisation de 2013 “constitue une avancée vers un marché du travail plus fluide”

2014: “un pas dans la bonne direction” mais regrette que très peu d’entreprises aient eu recours aux AME

« Le nouvel accord sur l’assurance chômage ne devrait pas réduire de façon substantielle le déficit du système »

Depuis 2015, le rapport pays mentionne explicitement les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations

2017 : le texte prend acte de la loi Travail et de l’accord sur l’assurance chômage

LES RECOMMANDATIONS SONT ELLES MISES EN OEUVRE ?

La Commission depuis 2015 évalue leur mise en oeuvre dans le rapport pays et distribue bons et mauvais points – ni plus ni moins

Evaluation annuelle et pas sur plusieurs années

La France dans son PNR annuel répond plus ou moins directement aux recommandations. Le document n'est pas construit autour des recommandations mais autour des priorités nationales

Elles ne sont pas assorties de sanctions, à la différence de la surveillance budgétaire, mais exercent une forme de pression que les gouvernements nationaux acceptent

PROCESSUS DE CONSULTATION

Des réunions avec la Commission avant et après le rapport-pays (février) et SGAE

CDSEI (ministère du travail) sur rapport-pays, PNR et après les recommandations

Possibilité d'annexer une contribution au PNR

On partait de loin !

La consultation a lieu mais peu de résultats, sentiment partagé d'être peu entendu

POUR CONCLURE

Pendant “réformes structurelles” de la gouvernance économique, en complément de la surveillance budgétaire

Approche très idéologique centrée sur la flexibilité et la modération salariale, très peu sur la sécurité et les droits des travailleurs

Recommandations très incisives en 2015

Pour Force ouvrière, les recommandations s’inscrivent dans une logique d’austérité et prônent une accélération des réformes structurelles qui jusqu’à présent se sont révélées à la fois nocives et inefficaces